



Accompagnement réglementaire et administratif

Cultivez, on s'occupe des papiers !



Scannez ce QR code avec
votre smartphone et accédez
à toutes les infos... et plus !

Contact : 05 53 35 88 92



dordogne.chambre-agriculture.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DORDOGNE

Accompagnement réglementaire et administratif

MOINS de bureau, PLUS de terrain.

Vous êtes agriculteur et les tâches administratives et réglementaires impactent votre activité ? Bénéficiez d'un accompagnement complet pour **sécuriser la gestion** de votre exploitation.

➤ Les objectifs de la prestation

Vous êtes accompagné dans différentes démarches: traçabilité, déclaration PAC, Plan Prévisionnel de Fumure, enregistrement des pratiques. Notre conseillère vous aide à utiliser les outils nécessaires aux téléprocédures. En déléguant vos tâches administratives incontournables, vous pourrez ainsi :

- Etre en **conformité** avec la réglementation ;
- Gagner en **sérénité** avec la garantie que les démarches sont assurées par un expert au bon moment ;
- Dégager du **temps** pour exercer votre profession;
- Avoir un **interlocuteur unique**, privilégié, réactif et facilement joignable, capable de s'appuyer sur un réseau fiable pour vous orienter efficacement.

➤ Notre conseillère s'engage à

- Réaliser un diagnostic et identifier vos besoins lors d'un premier contact pour connaître les démarches obligatoires nécessaires à votre exploitation agricole ;
- Vous proposer un pack d'accompagnement administratif adapté à vos besoins ;
- Vous accompagner en cas de contrôle ;
- Vous aider à maîtriser « Mes P@rcelles », un outil performant utile à l'ensemble de la **traçabilité** de votre exploitation ;
- Etre à votre **écoute** pour toutes interrogations liées à la gestion de votre entreprise ;
- Etre un facilitateur et une interface **dynamique** face à l'Administration.

➤ Comment se déroule notre accompagnement ?

- Une première visite de votre exploitation suivie d'un entretien personnalisé ;
- Réalisation d'un inventaire complet des prestations nécessaires à votre exploitation ;
- Trois rencontres annuelles pour la réalisation technique des dossiers ;
- Remise d'un document attestant chaque démarche et déclaration effectuées ;
- Identification claire des différents contacts pour faciliter les démarches administratives.
- Mise en place d'un suivi personnalisé et régulier pour répondre à de nouveaux besoins.

➤ Les + de la prestation

- Un gain de temps ;
- Un tarif préférentiel pour les jeunes installés ;
- Un réseau d'experts à votre service, équipés d'outils performants et toujours en veille sur les nouvelles réglementations pour vous permettre de garder une longueur d'avance ;
- Des réponses rapides et adaptées à vos demandes grâce à un panel de conseillers aux compétences spécialisées.

➤ Tarif

Sur devis. Réalisation de la déclaration PAC offerte la première année pour les nouveaux installés. Possibilité de mensualisation.

Ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.